



## ÉCHANGES AVEC LES UNIVERSITÉS D'AMÉRIQUE DU NORD (hors Québec)

Ces échanges, mis en place par des conventions inter-universitaires, permettent aux étudiants de partir effectuer leur scolarité pendant une année universitaire dans une université américaine ou canadienne (hors Québec), tout en gardant leur qualité d'étudiant de l'Université François-Rabelais.

- L'année de son départ, l'étudiant règle ses droits d'inscription à l'Université François-Rabelais, il n'a pas de **droits d'inscription** à payer dans l'université d'accueil, mais certains frais spécifiques peuvent être à sa charge. S'il a une **bourse** de l'Enseignement supérieur, il en demeure bénéficiaire.
- L'étudiant suit les enseignements qu'il a choisis avant son départ en accord avec son responsable pédagogique français, et passe les examens correspondants aux États-Unis ou au Canada.
- **L'Université François-Rabelais** valide le cursus effectué à l'étranger, sous réserve de résultats satisfaisants. Il est alors sanctionné par le diplôme français. L'échange inter-universitaire ne donne pas lieu à la délivrance d'un diplôme de l'université d'accueil.

### LES UNIVERSITÉS PARTENAIRES

Selon les universités partenaires, les conditions de l'échange peuvent varier et l'on peut distinguer :

#### 1. Les échanges avec exonération des frais d'inscription dans l'université d'accueil.

##### USA

University of Alabama:	<a href="http://www.ua.edu">www.ua.edu</a>
Birmingham Southern College:	<a href="http://www.bsc.edu">www.bsc.edu</a>
East Carolina:	<a href="http://www.ecu.edu">www.ecu.edu</a>
Northern Colorado:	<a href="http://www.unco.edu">www.unco.edu</a>
Rutgers University:	<a href="http://www.rutgers.edu">www.rutgers.edu</a>
Wayne State:	<a href="http://www.wayne.edu">www.wayne.edu</a>
West Georgia:	<a href="http://www.westga.edu">www.westga.edu</a>

##### CANADA

Acadia:	<a href="http://www.acadiu.ca">www.acadiu.ca</a>
Calgary:	<a href="http://www.ucalgary.ca">www.ucalgary.ca</a>
Simon Fraser:	<a href="http://www.sfu.ca">www.sfu.ca</a>
Western Ontario:	<a href="http://www.uwo.ca">www.uwo.ca</a>
Windsor:	<a href="http://www.uwindsor.ca">www.uwindsor.ca</a>

Voyage et séjour restent à la charge de l'étudiant, qui peut solliciter des aides financières (cf paragraphe "Aides financières")

#### 2. Les échanges avec dispositif de financement

En plus de l'exonération des frais d'inscription, certains accords inter-universitaires prévoient la prise en charge de tout ou partie des frais de séjour de l'étudiant

- soit par une bourse de l'université d'accueil,
- soit par une prestation (exemple : logement)
- soit par la rémunération d'une activité confiée à l'étudiant au sein de l'université d'accueil.

**BUCKNELL** [www.bucknell.edu](http://www.bucknell.edu) accueille :

- 2 étudiant(e)s niveau maîtrise FLE en qualité d'assistant(e)s (financement complet du séjour)

- 2 étudiant(e)s en licence ou maîtrise toutes disciplines (logement offert).

**DAVIDSON COLLEGE** [www.davidson.edu](http://www.davidson.edu) : accueille un(e) étudiant(e) en licence ou maîtrise (toutes disciplines) avec bourse couvrant ses frais de séjour.

**BOWLING GREEN STATE UNIVERSITY** [www.bgsu.edu](http://www.bgsu.edu) : accueille une étudiante rémunérée pour assurer l'animation de sa "Maison Française". Tous les frais de séjour sont pris en charge par BGSU (cf document spécifique)

## LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces programmes d'échanges sont ouverts aux étudiants de toutes les filières sauf exceptions précisées. Il appartient à chaque candidat de vérifier que l'université pour laquelle il postule correspond à ses objectifs personnels et de formation (documentation, textes des accords, rapports de mobilité... sont à consulter au service des relations internationales et les sites internet des partenaires sont en général très complets).

Il faut :

- Etre, au moment de la candidature étudiant de l'Université François-Rabelais, inscrit en 2<sup>ème</sup> année au minimum et continuer ses études **dans la même filière de formation**.
- Posséder un bon dossier universitaire, et un bon niveau d'Anglais permettant de suivre les cours.
- Obtenir l'**accord du responsable pédagogique** de la formation dans laquelle l'étudiant sera inscrit l'année du départ et fixer avec lui un programme d'études.
- Déposer au service des Relations Internationales un dossier de candidature complet dans les délais fixés.

**Les candidats sont convoqués début février à un entretien de sélection basée sur les motivations, le dossier universitaire et la maîtrise de l'anglais.**

Le candidat sélectionné procède alors aux formalités d'inscription auprès de l'établissement d'accueil et de séjour auprès des autorités consulaires.

**Le TOEFL (Test Of English as a Foreign Language) est parfois exigé par l'université d'accueil : le vérifier auprès du SRI. Pour passer le test, voir le site [www.toefl.org](http://www.toefl.org)**

Le départ aux USA ou au Canada implique que l'étudiant justifie de ressources suffisantes pour assurer son séjour. Le niveau de ressources exigé est indiqué sur les sites consulaires des USA et du Canada.

## LA CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à retirer au service des Relations Internationales dès la mi-novembre. Il devra être rendu complet au service des relations internationales mi-janvier. Pour connaître les dates exactes, contacter le SRI

## LE PROGRAMME D'ETUDES

Lors de sa candidature, l'étudiant doit présenter un projet de programme d'études approuvé par le responsable pédagogique et des lettres de recommandation de 2 professeurs.

Cela suppose que l'étudiant ait :

- vérifié que l'université pour laquelle il postule puisse l'accueillir dans des cours en rapport avec sa formation, son niveau d'études.
- rencontré l'enseignant de l'Université François-Rabelais qui sera son responsable pédagogique l'année de la mobilité pour lui soumettre son projet et recueillir son accord.

### **Attention !**

Déterminer ce projet d'études implique un travail de réflexion et de recherches sur internet qui peut être assez long. Il est donc conseillé d'entreprendre les démarches au plus tôt et de prendre en compte la rupture que représente la période des vacances de Noël.

Le programme ainsi construit est consigné sur un document appelé "**projet de programme d'études**", signé par l'étudiant et son responsable pédagogique. Il servira de base à l'élaboration du **contrat d'études** définitif.

► **A l'arrivée dans l'université d'accueil :**

L'étudiant dispose de quelques jours pour s'inscrire aux cours qu'il a choisis.

S'il ne peut pas respecter entièrement le **projet programme d'études** initialement prévu (contraintes d'emploi du temps, effectifs complets), il choisit de nouveaux cours avec l'aide du correspondant pédagogique de l'université d'accueil + propose les modifications, par courrier électronique, à son responsable pédagogique de l'Université François-Rabelais.

Les modifications approuvées sont ensuite inscrites dans le "**contrat d'études**" dont les signataires conservent chacun un exemplaire.

### LES AIDES FINANCIERES

**Avant de poser sa candidature**, l'étudiant doit réfléchir aux conditions matérielles de son séjour, qui pourront être différentes en fonction de l'université qui l'accueillera **et élaborer son plan de financement** en se renseignant sur les différentes possibilités :

- Aides de l'Université François-Rabelais (APP, FME)
- bourses de l'université d'accueil
- emploi rémunéré sur le campus (les emplois à l'extérieur ne sont pas autorisés)
- Aides des collectivités territoriales

### CONTACT

Pour tout renseignement, retrait des dossiers de candidature, demande d'aides financières, s'adresser au  
SRI

Adresse physique 116 boulevard Béranger 37000 Tours	Adresse postale 3 rue des Tanneurs, BP 4103 37041 Tours, cedex 1
Tél. : 02.47.36.67.42 mobsortante@univ-tours.fr	

### LES FORMALITES DE SEJOUR

• **Obtention du titre de séjour** - A réception de sa lettre d'admission dans l'université d'accueil, l'étudiant entreprend les démarches pour obtenir son **visa d'études**. Se référer aux sites [www.amb-canada.fr](http://www.amb-canada.fr) et [www.amb-usa.fr](http://www.amb-usa.fr). Chaque étudiant doit vérifier, en fonction de sa situation personnelle, qu'il réunit bien les conditions d'obtention du visa (ou permis) d'études.

**Le visa ou permis d'études ne vaut autorisation de séjour que dans le cadre d'études à temps plein.**

• **Assurances maladie, assistance et rapatriement, responsabilité civile**, - Il est vivement conseillé, en raison du coût élevé des soins médicaux, de veiller particulièrement à contracter les assurances adaptées (se renseigner auprès de sa mutuelle étudiante ou de son assureur). **Une assurance couvrant votre responsabilité civile pendant votre séjour est indispensable.**